

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

Vous lisez le titre d'un livre, *The Canadian Peoples*¹, et vous dites: pourquoi « peoples », au pluriel? Ne faudrait-il pas le singulier? Et quand vous arrivez à la dernière page vous êtes saisi par une réalité: il y a plusieurs peuples dans notre Canada, et c'est l'un des problèmes qu'a voulu exposer Monsieur B. K. Sandwell.

Jadis professeur d'économie à McGill, M. Sandwell est maintenant le directeur du *Saturday Night*, magazine hebdomadaire publié à Toronto.

The French were here first, voilà un beau titre pour le premier chapitre, et l'élément français a bonne part tout le long de l'ouvrage.

Une foule d'aspects de la vie canadienne défilent sous les yeux du lecteur; l'auteur les met en bonne lumière, avec un souci constant de la vérité et de la justice. Tout petit qu'il est, le livre de M. Sandwell accomplira un grand bien.

* * *

Le Bureau de l'Éducation, de Washington, publie une brochure (16 pages no 5) intitulée *State Wide Friends in School Hygiene and Physical Education*, rédigée par James Frederick Rogers, aviseur médical en hygiène dans ce bureau. L'auteur a pris pour base de son étude les lois, les règlements, et les programmes scolaires; il note que le mouvement en faveur de l'hygiène a été influencé par diverses vagues; l'alcoolisme, la Grande Guerre, l'automobile, la crainte de l'air vicié et celle des incendies; et qu'il a été retardé par de solides préjugés.

La première disposition légale sur l'hygiène dans les écoles se rencontre en Californie, en 1866, à propos d'aération et de température dans les classes; mais c'est au vingtième siècle que le mouvement prend de l'ampleur. En 1910, trois États ont légiféré sur la protection contre les incendies, et douze sur l'hygiène (aération, chaleur, toilette); dans six autres États le Bureau d'Éducation avait passé des règlements aux mêmes

1. B. K. SANDWELL, *The Canadian Peoples*. Un volume cartonné, 128 pages, The Oxford University Press, Toronto, 1941.

fins. En 1920 il reste seulement quatre États qui n'avaient rien décrété au sujet de l'hygiène scolaire.

La nécessité d'un examen médical des écoliers fut reconnue d'abord par le Connecticut, qui passa une loi en ce sens en 1899. La Grande Guerre activa le mouvement et de 1917 à 1924 vingt-quatre États adoptèrent des lois à ce sujet. A l'heure actuelle 43 États prescrivent ou permettent l'examen médical, surtout du corps, parfois de l'intelligence; deux États ont légiféré sur l'examen des dents. L'application de la loi relève ou du Bureau d'Éducation (11 États), ou du service officiel de la santé (7 États), ou des deux conjointement (11 États), ou d'un officier spécial (État de New-York; l'examen doit se faire une fois l'an (dans 19 États), une fois tous les deux ans (2 États), une fois par trois ans (10 États). Dans certains États l'examen est obligatoire sous peine d'amende ou de prison. Quant aux instituteurs ils doivent subir un examen médical avant de prendre leur poste, dans treize États.

La Californie fut aussi le premier État à exiger dans les écoles, la pratique de la gymnastique. En 1890, la plupart des grandes villes avaient la même exigence; on suivait la méthode suédoise ou allemande. En 1892 le Turnverein fit adopter, par l'Ohio, l'enseignement obligatoire de la gymnastique. Cet exemple fut suivi par le Dakota Nord en 1899, l'Idaho en 1913, puis par 37 États à partir de la Grande Guerre.

La gymnastique fit ensuite place à la formation physique, et le gymnase au terrain de jeu intérieur. Les High Schools ont adopté les pratiques établies pour les écoles élémentaires.

L'enseignement de l'hygiène, complété par celui de la physiologie, a subi une courte évolution depuis 80 ans. Depuis dix années on enseigne les pratiques de sécurité.

On constate que les Senior High Schools négligent ces matières.

En somme les États-Unis sont, dans tous les domaines, à l'état de transition.

Publication de l'Université Laval

N. B. — Conformément à la coutume et dans l'intérêt d'une juste liberté, les articles de la Revue sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs.

Des ateliers de L'ACTION CATHOLIQUE, Québec. 
